

## Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

**Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 28 juin 2018 à 14h50 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.**

### Présence :

- Mme Annie Godbout, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Karine Godbout, déléguée Ville de Sherbrooke
- M. Julien Lachance, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- Mme Nathalie Bresse, déléguée MRC du Haut-Saint-François

### Personnes ressources :

- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke
- M. Bernard Ricard, directeur adjoint CLD du Haut-Saint-François
- M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

### 1) Ouverture de la séance ;

Le président M. Robert Roy déclare la séance ouverte.

### 2) Adoption de l'avis de convocation ;

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

### 3) Adoption de l'ordre du jour ;

#### Résolution 2018-06-28-0634

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
  - a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai 2018 (document joint) ;
  - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Agrandissement LET ;
  - a) Communication ;
- 7) Finance ;
  - a) Entente Recup Estrie (document joint) ;
  - b) SD entente intermunicipale matières organiques Weedon (document joint) ;
  - c) SD achat compacteur – entériner (document joint) ;
  - d) SD résolution entente FCM – gré à gré (document joint) ;
- 8) Affaires nouvelles ;
  - a)
- 9) Date de la prochaine réunion ;
  - a) Prochaine réunion : 23 août 2018 ;
- 10) Levée de l'assemblée.

**Adopté**

#### 4) Procès-verbal ;

##### a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai 2018 (document joint);

##### Résolution 2018-06-28-0635

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai 2018.

**Adopté**

##### b) Suivi du procès-verbal ;

Aucun suivi.

#### 5) Période de questions ;

Aucune personne présente.

#### 6) Agrandissement LET ;

##### a) Communication ;

Dans le cadre de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Valoris, il a été accepté de se pourvoir d'une ressource en communication pour définir et publier les messages en lien avec l'agrandissement.

##### Résolution 2018-06-28-0636

Proposé et résolu unanimement d'engager une personne ressource pour un poste temporaire en communication dans le dossier de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Valoris.

**Adopté**

#### 7) Finance ;

##### a) Entente Recup Estrie (document joint) ;

Recup Estrie doit détourner temporairement les camions de collecte sélective qui doivent entrer à leur site. Valoris a eu la demande de recevoir la matière pour la mettre en ballots et charger ceux-ci dans une remorque qui sera acheminé vers un entrepôt par le transporteur de Recup Estrie.

À la demande de Recup Estrie, la balance ferme à 18h00 au lieu de 17h00 du lundi au vendredi et le samedi jusqu'à 18h00 au lieu de 12h00. Le temps supplémentaire des employés de balance ou de l'usine sera facturé à Recup.

La tarification a été établie comme suit :

Pour la mise en ballots, incluant le personnel et la machinerie, le tarif de traitement sera le suivant :

- Semaine du 4 au 10 juin 2018
- Vingt-six dollars et trente-six la tonne métrique reçue (26,36 \$ / tm)
- À partir du 11 juin 2018
- Quarante-huit dollars et quarante-trois la tonne métrique reçue. (48,43 \$/ Tm).

Coût d'utilisation de la balance :

- Quatre dollars et quarante-cinq par camion (4,45\$ / camion)

La présente entente prendra effet le 4 juin 2018 et se terminera selon les besoins de Recup Estrie par avis écrit devant être transmis au moins 5 jours avant la date de fin de l'entente.

##### Résolution 2018-06-28-0637

Proposé et résolu unanimement d'accepter l'entente pour la mise en ballots de la collecte sélective entre Valoris et Recup Estrie. Il est également résolu d'autoriser M. Jean-François Sornin à signer ladite entente.

**Adopté**

##### b) SD entente intermunicipale matières organiques Weedon (document joint) ;

La municipalité de Weedon apporte sa collecte de matière organique directement chez Englobe sans passer par Valoris comme il se doit pour les partenaires. Nous communiquerons avec la municipalité pour leur faire part et leur demanderons de signer une entente.

L'entente contient les aspects suivants :

Tous les chargements seront pesés à la balance de Valoris et par la suite seront dirigés vers la plateforme de compostage d'Englobe.

Jusqu'au 31 décembre 2018, les tarifs de traitement sont de cinquante-neuf dollars et cinquante la tonne métrique reçue (59.50\$ / tonne).

La présente entente prendra effet le plus rapidement possible et se terminera à la même date en 2021.

La présente entente pourra être prolongée, par avis écrit préalable de 75 jours, pour une période d'un (1) an. La Ville pourra se prévaloir de cette option à deux reprises et la durée totale de l'extension ne pourra pas dépasser deux (2) ans.

### **Résolution 2018-06-28-0638**

Proposé et résolu unanimement d'accepter l'entente intermunicipale pour la valorisation des matières organiques entre Valoris et la municipalité de Weedon. Il est également résolu que le directeur général, M. Jean-François Sornin et le président, M. Robert Roy soient autorisés à signer ladite entente.

**Adopté**

#### **c) SD achat compacteur – entériner (document joint) ;**

À la suite de l'annulation de l'appel d'offres 2018-07, un appel d'offre public 2018-08 – Fourniture d'un compacteur à déchets pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Valoris a été publié. L'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 12 juin 2018.

Deux soumissions ont été déclarées conformes. Après analyse et évaluation des soumissions, il est recommandé l'acceptation de la plus basse conforme.

Le directeur général a octroyé le contrat à Toromont Cat Québec, division d'industries Toromont Ltée en vertu de la délégation de pouvoir spéciale obtenue du conseil d'administration le 24 mai 2018.

### **Résolution 2018-06-28-0639**

Proposé et résolu unanimement d'entériner l'octroi du contrat de fourniture d'un compacteur à déchets pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Valoris à Toromont Cat Québec, division d'industries Toromont Ltée., pour un montant de 992 327.00\$, taxes en sus, incluant toutes les options, conformément aux documents contractuels conservés aux archives de la Régie. Il est également résolu que M. Jean-François Sornin, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tout document en lien avec ce contrat.

**Adopté**

#### **d) SD résolution entente FCM – gré à gré (document joint) ;**

Valoris a reçu de la part de FCM un prêt de 7 500 000\$ et une subvention de 500 000\$ à l'automne dernier. Pour terminer le dossier, nous devons avoir une résolution qui autorise Valoris à prendre entente de gré à gré avec la FCM en ce qui a trait à ce dossier et nous devons remplir le formulaire STEFE sur le site du MAMOT. Par la suite, le MAMOT fermera le dossier de son côté.

### **Résolution 2018-06-28-0640**

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Jean-François Sornin, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris, à négocier de gré à gré l'entente pour le prêt avec la FCM. Il est également résolu que M. Sornin soit autorisé à signer tout document en lien avec ce dossier.

**Adopté**

## **8) Affaires nouvelles ;**

Le conseil d'administration tient à féliciter toute l'équipe de Valoris pour le bon travail pendant l'urgence dans le dossier de Recup Estrie.

## **9) Date de la prochaine réunion ;**

### **a) Date de la prochaine réunion ;**

La prochaine réunion du conseil d'administration sera le 23 août 2018.

## 10) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 16:00.

---

M. Robert Roy, président

---

M. Jean-François Sornin, secrétaire-trésorier